

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

ACCOMPAGNEMENT

[FIL INFO] Les dernières actualités qui comptent pour les entreprises

Par la rédaction, le 08 juillet 2022

Annonces gouvernementales, nouvelles réglementations concernant les entreprises, mesures exceptionnelles, conjoncture économique, mais aussi actualités économiques fortes dans les territoires : retrouvez dans ce fil spécial toutes les informations importantes pour les entreprises et les employeurs.



▲ Retrouvez les informations pour gérer au mieux votre entreprise après la crise du Covid-19 et dans le contexte de la guerre en Ukraine. — Photo : JDE

8 juillet

Les TPE-PME retiennent leur souffle

Les nuages s'accumulent dans le ciel des TPE-PME. Hausse des coûts, grippage des approvisionnements, difficultés des recrutements... la conjoncture s'est nettement durcie depuis six mois, montre la dernière enquête de Bpifrance Le Lab dédiée à ces entreprises. Et elle commence à faire sentir ses effets néfastes sur leur production, leur trésorerie, leur rentabilité... et leur optimisme pour 2023.

Les défaillances sur la pente ascendante

Les défaillances d'entreprise se redressent chaque mois un peu plus. En juin, la Banque de France a compté 3 314 procédures collectives (+5,5 % par rapport à mai et +32,8 % en un an). Ce qui porte le cumul sur les douze derniers mois à 33 155 dossiers, en hausse de 14,6 % par rapport à la période précédente (après +10 % en mai, en donnée révisée). Ce nombre ne cesse de progresser depuis octobre dernier. Pour autant, relativise l'institution, les défaillances restent encore très loin de leur niveau de 2019 (-35,2 %).

Industrie : l'accent varois de Naval Group

Naval Group s'ancre un peu plus dans le Var. Le géant français va y agrandir l'une de ses usines actuelles et en réhabiliter une autre. Un double investissement estimé à 140 millions d'euros.

 **A lire :** Naval Group va réindustrialiser un ancien site dans le Var

Le déficit commercial de mal en pis

L'accalmie aura été de très courte durée. Après une légère amélioration en avril, le solde commercial de la France a de nouveau plongé en mai, pour atteindre -13 milliards d'euros (soit -0,3 Md€ en un mois), selon les douanes. Les exportations ont, certes, progressé pour la 3^e fois consécutive (+0,7 Md€, soit une croissance d'1,5 %). Mais les importations, elles, ont enchaîné sur une 8^e hausse de suite, encore plus forte (+1 Md€, soit +1,7 %). Résultat, sur les douze derniers mois, le déficit s'enfonce toujours plus bas, à -113,9 milliards, nouveau record historique.

La décrue relative des prix alimentaires mondiaux

Semblant de détente sur le prix des produits alimentaires. En juin, au niveau mondial, ils ont enregistré leur troisième baisse consécutive depuis leur pic historique de mars (-2,3 % en un mois), selon la FAO. Sur un an, la tendance reste toutefois largement à la hausse (+23,1 %). D'autant que l'envolée des cours s'est poursuivie dans deux catégories : les produits laitiers (+4,1 %) et les viandes (+1,7 %), dont l'indice des prix signe un nouveau record, signale l'organisme de l'ONU.

7 juillet

Pouvoir d'achat : le gouvernement abat ses cartes...

Cette fois, on y voit plus clair. Après des semaines d'annonces au compte-gouttes, le gouvernement a dévoilé toutes les mesures de son "paquet" pour le pouvoir d'achat. Principale nouveauté pour les entreprises : une prime Macron pérennisée, mais aussi revue et corrigée par rapport à ses devancières.

 **A lire :** Ce que propose l'État aux entreprises pour contrer les effets de l'inflation

... la question des salaires divise les partenaires sociaux

Les esprits s'échauffent sur la question salariale. La position du gouvernement sur le sujet n'a pas convaincu, et encore moins calmé, les syndicats. Comme elle l'avait fait quelques heures plus tôt devant l'Assemblée nationale, Elisabeth Borne a « invité », hier soir, sur *TF1*, « les entreprises qui le peuvent financièrement à augmenter les salaires ou à mobiliser [les] primes de pouvoir d'achat » (dites "primes Macron"). Pour la Première ministre, il s'agit, pour les employeurs, de « prendre leurs responsabilités », au moment où elle s'apprête à débloquer environ 20 milliards d'euros en nouvelles mesures anti-inflation. « Bien sûr que nous allons répondre » à cet appel, a assuré, ce matin, le président délégué du Medef Patrick Martin, sur *France Info*... avant de préciser que ce serait du « cas par cas » et « en fonction [des] capacités » de chaque structure, car « beaucoup seront elles-mêmes impactées par l'inflation ». De quoi faire

grincer des dents les syndicats CGT et FO. Dans deux communiqués distincts, ils fustigent la position du gouvernement sur les salaires. Et rappelle que les entreprises, elles, bénéficieront d'une nouvelle réduction des impôts de production en 2023.

▶ **A (re)lire :** Pouvoir d'achat, plein-emploi, environnement... ce que le gouvernement Borne prépare pour les entreprises

Covid-19 : le masque reste facultatif

Face à la septième vague de Covid-19, chacun fait ce qui lui plaît. Le gouvernement n'a « pas l'intention » de réintroduire « une mesure nationale d'obligation » sur le port du masque, a expliqué Elisabeth Borne, hier soir, toujours sur *TF1*. Certaines villes peuvent toutefois décider de réimposer cette protection. Ce sera, par exemple, le cas à Nice, à partir de lundi. Pour sa part, la Première ministre s'est contentée de rappeler la consigne actuelle : « Quand on est dans des espaces fermés, où il y a beaucoup de monde, il faut porter le masque, notamment dans les transports. » Par ailleurs, les personnes vulnérables ou celles de plus de 60 ans sont appelées à recevoir leur deuxième rappel vaccinal.

Santé : les salariés ne remontent pas la pente

Les salariés français n'ont pas retrouvé la patate. Bien au contraire. La crise du coronavirus laisse encore des traces sur leur santé physique et mentale, montrent deux études différentes, publiées coup sur coup. Mais l'épidémie de Covid-19 n'est plus la seule en cause. La dégradation des conditions de travail, comme du pouvoir d'achat, commence à peser de plus en plus lourd sur le moral des troupes.

▶ **A (re)lire :** Comment les employeurs peuvent réagir face à la détresse psychologique de leur personnel

6 juillet

📌 **Les chantiers économiques du gouvernement Borne**

« Bâtir ensemble ». C'est avec ce mot d'ordre de circonstance qu'Elisabeth Borne a présenté son discours de politique générale devant une Assemblée nationale pas complètement acquise à sa cause, faute de majorité absolue depuis les dernières législatives. Au-delà de la méthode, la Première ministre est revenue sur les chantiers que sa nouvelle équipe entend mener, en ce début de second quinquennat Macron. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les dossiers économiques ne manquent pas... mais les nouvelles annonces, si. Car les 90 minutes de cette prise de parole ont finalement réservé plus de confirmations que de surprises, autour des quatre priorités dont compte se saisir le gouvernement.

► **A lire :** Pouvoir d'achat, plein-emploi, environnement... ce que le gouvernement Borne prépare pour les entreprises

Quand le Covid-19 fait le vide dans les entreprises

Le Covid-19 version Omicron a bel et bien provoqué une épidémie d'absentéisme dans les entreprises. Au premier trimestre, en moyenne, 17 % des salariés ont été placés en arrêt maladie au moins une fois par mois (contre 11 %, début 2021), selon une enquête Harris Interactive pour Malakoff Humanis, menée auprès de 2 000 salariés, du 4 au 14 avril. Or, en mars, le coronavirus (cas positifs et arrêts dérogatoires confondus) était à l'origine de 56 % de ces interruptions de travail, c'est-à-dire à peine moins qu'en janvier-février (pic à 57 %), mais 11 points de plus qu'un an auparavant. Pis, la part des malades confirmés au Covid-19 a été, à elle seule, multipliée par deux par rapport à mars 2021, pour atteindre 26 % (et même 36 % chez les salariés en présentiel à temps complet). Hasard du calendrier, cette étude arrive au moment où une septième vague épidémique s'abat sur la France (plus de 206 000 cas recensés en 24 heures, hier), sous l'effet des derniers-nés de la famille Omicron (les sous-variants BA.4 et BA.5).

Financement (1) : l'innovation des PME puissance 10

Le concours i-Nov remet déjà le couvert. La 10^e édition de cet appel à candidatures, centré sur les projets innovants des start-up et PME, vient d'être lancée, à peine plus de trois mois après la clôture de la vague précédente. Pas de changement sur le fond : la priorité reste donnée au numérique, à la santé et à l'environnement.

Financement (2) : le nucléaire et le gaz estampillés "durables"

Les projets dans le nucléaire et le gaz naturel ont encore de beaux jours devant eux. Le Parlement européen a reconnu, ce midi, leur rôle dans la transition écologique, comme le lui demandait la Commission et l'espérait la France. Sauf revirement de dernière minute d'ici lundi, les activités dans ces deux secteurs seront donc incluses, au 1^{er} janvier prochain, et sous certaines conditions, dans la nouvelle "taxonomie" de l'UE - comprendre la liste des investissements considérés comme "durables sur le plan environnemental" et, à ce titre, bien vus par Bruxelles. Ce label vert a pour vocation de favoriser la réorientation des fonds privés vers des projets plus neutres pour le climat, notamment les énergies renouvelables. Mais Paris avait poussé en faveur d'une conception plus large du dispositif, de manière à faciliter le financement du programme nucléaire voulu par Emmanuel Macron.

5 juillet

Inflation : l'agroalimentaire dans le viseur...

Les prix des produits alimentaires n'ont pas fini de s'emballer. « Nous ne sommes qu'à mi-chemin », a estimé, ce matin, le président de Système U, Dominique Schelcher, sur *France Info*. La faute, selon lui, à « l'augmentation de toutes les matières premières », et non à la spéculation : « Dans toute période d'inflation, il y en a forcément un peu (...), mais ce n'est pas une généralité. » De quoi relativiser les accusations lancées, jeudi dernier, par son concurrent Michel-Edouard Leclerc. Il n'empêche, six jours plus tard, la sortie du dirigeant des centres éponymes n'est pas passée inaperçue au sein de la classe politique. Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, notamment, a promis, hier, sur *France Inter*, « des contrôles filière par filière », et d'un bout à l'autre de la chaîne (de la production à la distribution, en passant par la transformation et le transport). Objectif : repérer d'éventuelles « marges inacceptables » et, le cas échéant, « sanctionner ceux qui en profitent ». Les conséquences de la loi Egalim (sur les négociations commerciales et la juste rémunération des producteurs) vont également être examinées par l'administration. Mais, sans attendre, Bruno Le Maire a jeté le trouble, dès hier, avec sa proposition de relever à -50 % le plafond des promotions dans la grande distribution (contre -34 % aujourd'hui). Une

mesure de pouvoir d'achat vivement contestée par les agriculteurs de la FNSEA. Reçu ce matin, à Bercy, le principal syndicat du secteur a assuré avoir reçu du ministre la réaffirmation de son "soutien" à la loi Egalim en général, et à cette limitation des rabais en particulier.

... et l'habillement au supplice

Les magasins d'habillement pataugent toujours dans la crise. Au premier semestre, leur chiffre d'affaires est resté inférieur de 9 % à son niveau de 2019, selon l'Alliance du commerce, sur la base des données de 60 enseignes. Pis, le semblant de reprise du mois de mai n'a pas duré et la fréquentation en boutique a encore plus chuté (-21 %). Ce n'est pas le début des soldes d'été qui va leur sauver la mise : la contraction des ventes atteint 19 % sur les onze premiers jours (22 juin-2 juillet). Après avoir souffert du Covid-19 en début d'année, les magasins se disent désormais doublement victimes de l'inflation, puisqu'elle pèse, à la fois, sur la demande (et les arbitrages) des consommateurs, mais aussi sur les coûts des commerçants eux-mêmes. A ce titre, l'Alliance demande, en particulier, de l'aide sur les loyers, à travers un plafonnement des hausses et un encadrement de leurs relations avec les bailleurs.

Industrie : la production en stagnation

Les usines françaises stoppent l'hémorragie. Après trois baisses consécutives, la production industrielle est restée stable en mai, selon l'Insee, sauvée par le rebond des activités manufacturières (+0,8 % en un mois). Malgré ses difficultés d'approvisionnement, l'automobile signe, en particulier, un redressement spectaculaire (+15,3 %, 2^e hausse consécutive), en partie effacé par la contre-performance du reste des transports (-6 %). Situation contrastée également dans les énergies, où gaz, électricité et vapeur souffrent (-5,6 %), mais cokéfaction et raffinage s'envolent (+5,9 %). Enfin, la production agroalimentaire tombe, elle, à son plus bas depuis 13 mois (-0,8 %).

Emploi : le déclin des contrats courts

Mais où sont passés les CDD courts ? Malgré la fièvre des embauches, ces contrats de moins d'un mois n'ont jamais retrouvé leur niveau d'avant-coronavirus, souligne la Dares (ministère du Travail) : au premier trimestre,

ils étaient encore en repli de 3,5 % par rapport à fin 2019 (contre +18,5 % dans le cas des CDI). Résultat, leur part dans les recrutements (hors intérim) reste majoritaire (66,3 %), mais elle a reculé de quasiment 4 points sur cette période. Cette régression est encore plus marquée dans l'agroalimentaire (-8,5 points) et, surtout, l'hébergement-restauration (-9,7), responsable, en grande partie, de la baisse généralisée des CDD courts. La Dares voit deux explications possibles à ce phénomène : l'effet persistant du Covid-19 sur l'activité, mais aussi "la hausse du pouvoir de négociation des salariés, occasionnée par les difficultés de recrutement".

Fiscalité : le début de la fin pour les dérogations transfrontalières

Un pas de plus vers le retour à la "normale" pour les transfrontaliers. Septième vague de Covid-19 ou pas, les dérogations, accordées pendant la pandémie, sur la fiscalité entourant leur télétravail, commencent à être levées les unes après les autres. Les règles habituelles avec le Luxembourg (fondées sur un forfait annuel de 29 jours de distanciel autorisés) ont ainsi déjà été réinstaurées pour le second semestre. Ce sera le cas avec la Suisse, à compter du 1^{er} novembre. Pour les autres pays, il est prévu, jusqu'au 31 décembre, "une période transitoire, pendant laquelle rien ne change pour les travailleurs frontaliers, transfrontaliers et leurs employeurs, en matière de couverture et cotisations sociales", précise le gouvernement. D'ici là, les membres de l'UE étudieront une éventuelle évolution de leur réglementation, au regard de l'expérience du Covid-19.

Transports : Electra survolté

Le boom de la voiture électrique donne des ailes à Electra. La jeune entreprise, en partie nordiste, vient de boucler une levée de fonds grand format pour étendre au plus vite son réseau de recharge rapide.

 **A lire :** Electra lève 160 millions d'euros pour déployer ses bornes électriques

4 juillet

 **Le gouvernement Borne restructuré**

Elargi et remodelé, le gouvernement nouveau est arrivé. Deux semaines après les élections législatives, l'Elysée a fini par entériner, ce matin, la composition définitive de l'équipe d'Elisabeth Borne. Une officialisation expédiée par simple communiqué de presse. Pourtant, sur le fond, ce remaniement n'a rien d'anecdotique : l'exécutif a largement musclé ses effectifs (14 postes supplémentaires créés, dont 3 au ministère de l'Economie), en plus de nettement revoir son casting, de manière plus ou moins contrainte.

► **A lire :** Béchu, Grégoire, Lescure... zoom sur les ministres du gouvernement Borne les plus importants pour les entreprises

Les membres du gouvernement se sont retrouvés, en fin d'après-midi, pour leur premier Conseil des ministres. L'occasion d'évoquer le nouveau projet de loi de lutte contre le Covid-19. Il doit permettre, si besoin, de « rétablir un système de passe [sanitaire], aux frontières ou entre le territoire métropolitain et les Outre-mer, a indiqué le nouveau porte-parole Olivier Véran. En revanche, tous les autres dispositifs de lutte contre l'épidémie, (...) que vous connaissez bien, ne feront plus partie » de ce texte, a-t-il insisté.

Le "plan de sortie de crise" reste de rigueur...

La "sortie de crise" n'est décidément pas pour aujourd'hui. Le ministère de l'Economie a décidé de maintenir, jusqu'à la fin de l'année, le plan d'aide, lancé en juin 2021, pour les entreprises saines, mais fragilisées par l'épidémie de Covid-19 et la fin du "quoi qu'il en coûte". Raison invoquée : "les conséquences économiques de la crise en Ukraine", à l'origine de "nouvelles difficultés" pour les PME et ETI. Pour les aider à faire face, les "conseillers départementaux à la sortie de crise" resteront donc actifs. Ce réseau a pour mission d'orienter les dirigeants vers les solutions les plus adaptées à leurs difficultés. Certains dispositifs avaient été créés exprès pour l'occasion, comme le "fonds de transition" pour financer les plus grandes entreprises, mais aussi des procédures collectives simplifiées pour les petites structures les plus endettées. Dans le cadre de cette stratégie, "près de 10 000 entreprises ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé", revendique Bercy.

... les "PGE résilience" aussi (mais pas tout de suite)

Et les PGE dans tout ça ? En théorie, l'outil phare de la crise du Covid-19 n'est plus distribué depuis vendredi. Mais la version "résilience" du prêt garanti par l'Etat pourrait faire son retour jusqu'à la fin de l'année. Le ministre de l'Economie l'a annoncé, ce matin, sur *France Inter*. Mais son entourage y a mis un bémol, par la suite, à savoir que cette prolongation est soumise au vote du projet de loi de finances rectificative, attendu durant l'été. Par ailleurs, et toujours à la radio, Bruno Le Maire a laissé entendre que les entreprises pouvaient continuer à solliciter l'échelonnement de leur PGE sur six à dix ans, mais, a priori, toujours dans les mêmes conditions restrictives que celles définies en début d'année.

Course contre la montre pour les entreprises énergivores

Elle se sera fait attendre, mais elle n'aura sans doute jamais été aussi utile. L'aide dédiée aux entreprises les plus gourmandes en gaz et électricité ouvre à partir d'aujourd'hui. Et mieux vaut ne pas traîner : la date-butoir pour le dépôt des demandes tombe en plein mois d'août et le montage des dossiers risque de nécessiter pas mal de travail administratif.

▶ **A (re)lire :** L'aide aux activités les plus consommatrices d'énergie revue et corrigée avant son lancement

Prix des carburants : un reflux à deux vitesses

Les prix du carburant restent sur la pente descendante. Mais l'inclinaison n'est pas la même entre le gazole et l'essence. Le GNR a ainsi connu un recul impressionnant de 11 centimes en sept jours (-7,3 %), à 1,4999 euro le litre en moyenne, la semaine dernière, selon les relevés du ministère de la Transition écologique. Ce qui le ramène au même niveau que début juin. Idem pour le diesel, désormais à 2,0643 € (-3 %, soit plus de 6 centimes de baisse). Le sans plomb se replie également, mais de façon bien plus symbolique (moins d'1 centime) : le SP95 s'établit ainsi à 2,0823 € (-0,2 %), le 98 à 2,139 € (-0,4 %).

1^{er} juillet

 **Le chantier de la sobriété est lancée**